

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE KHENCHELA
CODE FISCAL 424024000040253

AVIS D'APPEL AU CONCOURS NATIONAL RESTREINT
D'ARCHITECTURE N° : 83.../2025

La Direction Des Equipements Publics de la Wilaya de Khenchela, Lance un avis d'appel au concours national restreint d'architecture relatif à :

- **L'opération:** Etude , Suivi et Réalisation d'une école primaire type 2 au niveau du site des 1490 logements **POS 03** commune de **CHECHER** wilaya de **Khenchela** (Cités d'habitats intégrées programme 2026)
- **Projet:** Etude, Suivi pour la Réalisation d'une école primaire type 2 au niveau du site des 1490 logements **POS 03** commune de **CHECHER** wilaya de **Khenchela** (Cités d'habitats intégrées programme 2026)

Le présent concours national d'architecture restreint, s'adresse aux architectes agréés aux bureaux d'études publics; disposant d'un agrément en cours de validité, présentant les capacités professionnelles, techniques suivantes :

A. Capacité professionnelle :

Pour les bureaux d'études agréées, justifiant :

- De l'agrément délivré par l'ordre des architectes de l'année en cours ;
- Statut en cas de société (**S.C.P**).

Pour les bureaux d'études publics, justifiant :

- De statut d'entreprise public économique (**EPE**) et /ou d'un décret de création Et de l'extrait du registre de commerce électronique portant code architecture (**607009**).

B. Capacité financière:

- Avoir cumulé un chiffre d'affaire supérieur ou égal à **1.200.000.00** de dinars des trois (03) dernières années **2022-2023-2024**:

*Les montants doivent être justifiés par les copies des bilans comptables (visé par service des impôts) ou **C20** ou toutes autres pièces des 03 années concernées.*

Capacités techniques :

- **Références professionnelles :**
 - Avoir assuré la maîtrise d'œuvre d'un projet de catégorie **B** ou plus, ou **02** projets de catégorie **A**, (étude et suivi ou étude ou suivi) seulement les projets des équipements publics (les projets d'aménagement ou réhabilitations ne sont pas pris en considération lors de l'évaluation) et en adoptant, si nécessaire, les équivalences (projet de logement/projet d'équipement), ci-après :

<u>Projet de logement</u>	<u>Equivalent en projet d'équipement</u>
Projet ≤50 logts	Equipement de cat «A».
50>Projet≤150 logts	Equipement de cat «B».
150>Projet≤1000 logts	Equipement de cat «C».
1000>Projet≤ 2000 logts	Equipement de cat «D».
Projet >2000 logts	Equipement de cat «E».

N.B : Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution sans limitation de délais délivrées par Les maîtres d'ouvrage publics ;

- Moyens humains :

Les moyens humains Justifier par : Diplôme + Attestation d'affiliation individuel CNAS et/ou CASNOS en cours de validité à la date d'ouverture des plis + des attestations d'affiliation qui certifie le mouvement de l'employeur vis-à-vis de la CNAS actualisé ou fiche carrière

- **Un chef de projet architecte ou Master en architecture ou plus ou ingénieur en génie civil ou master en génie civil ou plus ayant une expérience minimale de trois (03) ans ou plus**
- **Technicien supérieur ou licencié ou plus dans les métiers du bâtiment ayant une expérience minimale de deux (02) ans ou plus**

L'expérience se calcule par des Attestations d'affiliation individuelle

CNAS et/ou CASNOS ou Fiche de Carrière en cours de validité à la date d'ouverture des plis.

- ❖ Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.
- ❖ Les moyens humains ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets de notation lors de l'évaluation de l'offre technique.
- ❖ Le Chef de projet prendre en considération le bureau d'étude soumissionnaire.
- ❖ Les conditions d'éligibilités ne peuvent pas être complétées.
- ❖ La participation sous forme d'un groupement de bureaux d'études n'est permise

- Le présent concours national d'architecture restreint, s'adresse aux architectes agréés seuls ainsi aux bureaux d'études publics, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction Des Equipements Publics de la wilaya de khenchela Sise à la cité Ain el karma a coté du CEM hassrouri el ayech Khenchela

Les offres doivent parvenir à Monsieur le Directeur Des Equipements Publics de la wilaya de khenchela, accompagnées obligatoirement des pièces en cours de validité énumérés dans le cahier des charges.

L'enveloppe extérieure anonyme et scellée ne portant que les mentions suivantes:

Avis d'appel au concours national restreint d'architecture N° **8.3 / 2025**

- A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -

- **L'opération:** Etude, Suivi et Réalisation d'une école primaire type 2 au niveau du site des 1490 logements POS 03 commune de **CHECHER wilaya de Khenchela** (Cités d'habitats intégrées programme 2026)
- **Projet:** Etude, Suivi pour la Réalisation d'une école primaire type 2 au niveau du site des 1490 logements POS 03 commune de **CHECHER wilaya de Khenchela** (Cités d'habitats intégrées programme 2026)

- Le pli anonyme contiendra une (01) enveloppe intérieure, portant la mention «Dossier de candidature», paraphé par le soumissionnaire.

- Les offres doivent contenir les documents en - vigueur - suivants (article N° 12 des instructions aux soumissionnaires)

- LE DOSSIER DE CANDIDATURE contient :

- Une déclaration de candidature remplie, signée, paraphée et datée
- Une déclaration de probité remplie, signée, paraphée et datée
- Les statuts pour les sociétés à caractère morale.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le BET
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires, conformément au cahier des charges (offre technique).

a/- capacités professionnelles : l'agrément pour les architectes en cours de validité (mise à jour).

c/- capacités technique : moyens humains et matériels et références professionnelles.

Les bureaux d'études et les sociétés d'architecture pré-qualifiés à la première phase, seront invités à déposer leurs offres techniques, offres architecturales (prestations) et offres financières, conformément aux instructions édictées dans le cahier des charges (offre technique).

- **OFFRE TECHNIQUE** : contient :

- Une déclaration à souscrire remplie, signée, paraphée et datée.
- L'instruction aux soumissionnaires signée, paraphée et datée.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé.
- Le Cahier des charges paraphés, signés et daté, portant à la dernière page, la mention Manuscrite « lu et accepté »
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires, conformément au cahier des charges (offre technique).

a/- capacités professionnelles : l'agrément pour les architectes en cour de validité (mise à jour).

c/- capacités technique : moyens humains et matériels et références professionnelles

- PV de VISITE DU SITE.

- **OFFRE ARCHITECTURALE** : contient :

- Dossier graphique conformément au cahier des charges (offre technique).

- L'OFFRE FINANCIERE : contient :

- La lettre de soumission dûment remplie, signée, paraphée et datée.

- L'offre financière remplie, paraphée, signée et datée.

** Le délai de préparation des offres (dossier de candidature) est fixé à **Cinq (05) jours** à compter du 1er jour de la première parution du présent appel d'offre dans le BOMOP ou dans la presse nationale ou la publication dans la presse électronique .

- La remise des offres (dossier de candidature) est fixée au dernier jour de la date de préparation des offres avant **12h00**.

- Le délai de préparation des offres (techniques, prestations et financières) est fixé à

Quinze jours (15) jours à compter du 1er jour de la première parution l'invitation des bureaux d'études pré-qualifiés à la première phase dans le BOMOP ou dans la presse nationale.

- La remise des offres (techniques, prestations et financières) est fixée au dernier jour de la date de préparation des offres avant **12h00**.

- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- L'ouverture des plis se déroulera le même jour à **13h30** en séance publique au siège de la direction des Équipements Publics de la wilaya de khenchela.

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de (03 mois+le délai de Préparation des offres) à compter de la date de dépôt des offres.

- Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis en séance publique.